

Description de la dotation – Jeu-concours « ADO - TOURNÉE DE PASSI »

Organisé sur l'antenne de la radio ADO du samedi 26 septembre au vendredi 02 octobre 2026.

Dans le cadre du jeu-concours « ADO – TOURNÉE DE PASSI », trente lots sont mis en jeu :

- 6 lots de 2 places pour le concert du 30 octobre 2026 à Châteaurenard, d'une valeur unitaire indicative de 30.00 € TTC la place.
- 6 lots de 2 places pour le concert du 31 octobre 2026 à St Jean de Védas, d'une valeur unitaire indicative de 30.00 € TTC la place.
- 6 lots de 2 places pour le concert du 07 novembre 2026 à St Jacut-les-Pins, d'une valeur unitaire indicative de 42.80 € TTC la place.
- 6 lots de 2 places pour le concert du 12 novembre 2026 à Strasbourg, d'une valeur unitaire indicative de 25.00 € TTC la place.
- 6 lots de 2 places pour le concert du 13 novembre 2026 à Cluses, d'une valeur unitaire indicative de 18.00 € TTC la place

Modalités de participation

Pour participer, les auditeurs doivent s'inscrire via le site de la radio <https://www.ado.fr> en remplissant l'ensemble des champs demandés.

et/ou

S'inscrire pendant l'émission via le Whatsapp de la radio au 0661016101 en répondant à la question posée par l'animateur dans le jeu ONE BY ONE. Un top départ donné par l'animateur en direct lancera le début des inscriptions.

Les données personnelles collectées sont nécessaires au traitement de la participation et à l'envoi des lots.

Seules les inscriptions complètes et valides seront prises en compte pour le tirage au sort.

Modalités d'attribution et de remise des lots

- Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi les participants inscrits.
- Chaque gagnant sera informé de son gain par e-mail à l'adresse qu'il aura communiqué lors de son inscription.

Précisions sur la dotation

Tous les frais non expressément mentionnés comme inclus dans le lot (transport, hébergement, restauration, dépenses personnelles, etc.) restent exclus de la dotation et demeurent à la charge exclusive du gagnant.

Règlement applicable

Le présent descriptif est établi en complément du règlement jeu-concours annuel de la radio ADO, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ado.fr/reglements>

Les dispositions du règlement annuel s'appliquent, sauf celles contraires au présent descriptif.